

N° CP  
Séance du 3<sup>e</sup> / 27-07  
16 MARS 2007

**Routes Départementales**

**Grosses réparations d'ouvrages d'art  
- RD 201 -  
Reconstruction de l'ouvrage sur le canal Vauban à Réguisheim**

La Commission Permanente du Conseil Général,

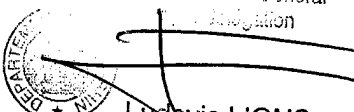
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 3<sup>e</sup>/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007,
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Prend acte du nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant de 219 527,00 € H.T. ;
- ❖ Prend acte du montant inchangé de 14 790,00 € H.T. de la rémunération du maître d'œuvre qui passe à 6,74 % du montant des travaux ;
- ❖ Donne un avis favorable à la passation de l'avenant n° 3 au marché n° 440/05, sans incidence financière.

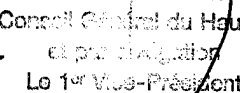
Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 16 Mars 2007  
Pour le Préfet  
Poste  
LE PRÉSIDENT  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
en pré-délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
en pré-délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH